

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Gabon-France : la coopération militaire au beau fixe

CELLE-CI a été évoquée hier, au palais de la présidence de la République, entre le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, et le chef d'état-major des Armées françaises, le général d'armée Thierry Burkhard.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon



Photo: DR

Phase de l'échange entre le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, et le chef d'état-major des Armées françaises, le général de division Thierry Burkhard.

Le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, s'est entretenu hier, au palais de la présidence de la République, avec le chef d'état-major des Armées françaises, le général d'armée Thierry Burkhard. Lequel était accompagné par l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Haut représentant de la France au Gabon, Alexis Lamék.

Au centre de cet échange : le point de la coopération militaire entre Libreville et Paris. Laquelle, sous-tendue par un certain nombre d'accords bilatéraux, est notamment caractérisée par la présence d'Éléments français au Gabon (EFG) depuis de nombreuses décennies.

Ceci étant, la coopération militaire entre les deux pays est au beau fixe et assez

dynamique. D'un point de vue opérationnel, les EFG mènent au profit des Forces armées gabonaises (FAG) un certain nombre d'actions orientées vers le soutien et l'entraînement des unités. Celles-ci sont souvent élargies au cadre sous-régional. De même, la coopération structurelle se traduit, entre autres, par la mise à la disposition des FAG de coopérants militaires et par la formation de ses cadres. C'est dire que la France accompagne le Gabon dans son ambition visant à renforcer et à améliorer sa défense, en se dotant d'un outil militaire opérationnel.

Dans tous les cas, le président de la République et son hôte se sont réjouis de la qualité des relations militaires existant entre leurs deux nations. Tout en évoquant les voies et moyens de la densifier. Quoi qu'il en soit, avant d'être reçu par le numéro un gabonais, le général d'armée Thierry Burkhard s'est entretenu jeudi dernier avec la ministre de la Défense nationale, Félicité Ngoubili Ongouori, et le chef d'état-major général des FAG, le général de division Jean-Martin Ossima Ndong.

Élections générales de 2023 : le RPM veut ratisser large

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

À quinze mois des prochaines élections générales dont le point d'orgue sera la présidentielle, Alexandre Barro Chambrier, président du Rassemblement pour la patrie et la modernité (RPM), compte bien implanter sa formation politique sur le territoire national. Il l'a d'ailleurs clairement fait savoir lors de la dernière réunion du Bureau politique du RPM, élargie aux coordonnateurs.

D'entrée le "patriote en chef" a reconnu que la délivrance du récépissé définitif de son parti lui "confère désormais le statut de formation politique légalement reconnu". Occasion pour ce dernier d'exprimer "sa satisfaction eu égard à l'issue heureuse de la longue et difficile procédure engagée pour l'obtention de ce récépissé". Non sans exhorter ses militants "à renforcer l'unité et la cohésion du parti, à appliquer et à vulgariser, plus que jamais, sa ligne politique et à œuvrer sans relâche à l'élargissement de sa base sur le terrain afin de lui permettre d'être au rendez-vous des importants défis à venir". Dans la foulée, le Bureau politique de ladite chapelle a procédé à la nomination de certains membres du Conseil



Photo: DR

Pierre Ndong Meye lisant le communiqué final du Bureau politique.

politique. Et ce, conformément aux dispositions de l'article 130 des statuts du RPM. Ainsi, le Bureau politique a donné son quitus à la nomination de quelques membres, précisément dans les provinces du Woleu-Ntem, de l'Ogooué-Ivindo, de l'Ogooué-Maritime et du Haut-Ogooué. Par ailleurs, les participants à ladite réunion ont donné mandat à Alexandre Barro Chambrier de compléter la composition du Conseil politique. Objectif: rendre très rapidement opérationnel cet organe consultatif. S'agissant des questions relatives à l'actualité, le RPM a fustigé l'arrestation de Jean-Rémy Yama, président du Syndicat national des enseignants-chercheurs (SNEC), ainsi que sa détention que ledit parti juge arbitraire. Avant d'exiger sa libération immédiate et sa réhabilitation au sein des effectifs de la Fonction publique.

Entre nous soit dit

Si l'État n'y met bon ordre qui le ferait ?

Teddy OSSEY *

Le dernier Conseil des ministres en son chapitre très attendu des mesures individuelles aura eu un effet plus que retentissant. Le ministre d'État, Porte-parole du gouvernement, n'avait pas encore fini de livrer la liste des bienheureux qui est aussi celle des écartés, voilà qu'une seule désignation va secouer tout le pays. En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, la nouvelle avait déjà parcouru toutes les strates de la population gabonaise. La foire aux allégations, supputations et autres extrapolations de tous genres venait de s'ouvrir.

Et il n'en fallait pas plus, pour que certains esprits prompts et toujours disposés à la polémique facile ne décèlent une main noire dans ce qui n'est en somme qu'un exercice banal de la gestion des agents publics. On s'empresse d'accuser le gouvernement de concussion, de favoritisme

et même de parti pris. La concomitance, la proximité autant que la simultanéité avec un événement relevant du monde associatif viendra conforter les complotistes. Il est vrai que nous sommes là en présence d'un fait qui toujours suscite passion et débordement. Il faut à l'évidence reconnaître que dans les jours qui précédaient le communiqué final du gouvernement, de cette association nous n'avons connu que des rebondissements en cascade habilement saupoudrés d'une légalité équivoque, mais qui néanmoins laissait une désagréable et détestable impression de perfidie et de malice.

Ce drôle et surprenant jeu de chaises musicales qui, en fait se résume en une application du fameux concept ôte-toi de là que je m'y mette, vient simplement rappeler aux uns et autres que l'État reste seul souverain dans la promotion ainsi que dans l'affectation de ces agents.

De pirouettes en entourloupes de la part de ceux-là qui refusaient de se soumettre au fameux diktat incompréhensible de l'article 159 de la nouvelle réglementation édictée par la Fédération internationale de football amateur. Une disposition d'ailleurs si souvent généreusement utilisée pour écarter ou évincer les concurrents gênants.

Alors si en toute responsabilité, et surtout avec finesse et une intelligence pragmatique, l'État qui dispose de multiples leviers décide de ne point laisser prospérer l'arbitraire et l'inconcevable vient y mettre bon ordre, plutôt que de le blâmer, il devrait être félicité et salué. L'autoritarisme tout comme la confiscation des principes, et encore moins le chantage ne peuvent être compatibles avec l'excellence et la performance souhaitées et prônées. Bassé!

* Chroniqueur